

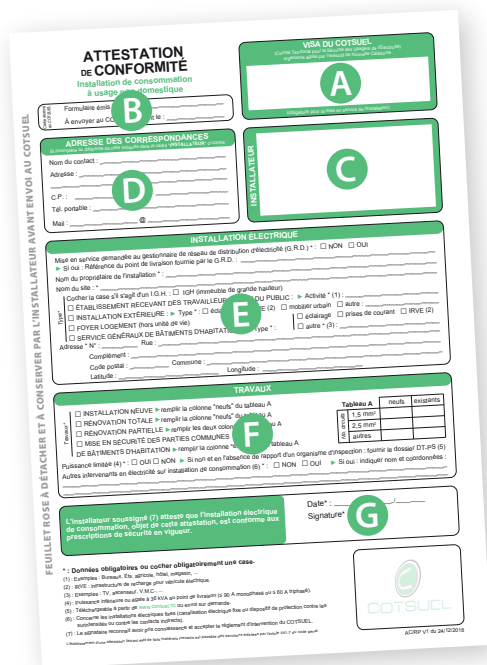
Mode d'emploi de votre formulaire d'attestation de conformité VERTE 1/3



Quelle est l'installation concernée par ce formulaire ?

Toute installation électrique de consommation à usage non domestique (ne relevant pas de l'usage privé) :

locaux recevant des travailleurs et/ou du public, services généraux et parties communes d'immeubles d'habitation, installation électrique extérieure (site dépourvu de bâtiment ou installation sur le domaine public).



Comment rédiger votre formulaire ?

Respectez les consignes ci-après données pour les cadres A à G

En signant cet imprimé, le signataire reconnaît avoir pris connaissance et accepter le règlement d'intervention du COTSUEL.

Ce règlement d'intervention est approuvé par l'arrêté 87/88 du 24.04.87

Celui-ci est consultable et/ou téléchargeable sur www.cotsuel.nc (ou communiqués sur demande écrite).

Utiliser 1 formulaire par point de livraison.

Le formulaire d'attestation de conformité est un document qui doit être rempli correctement par l'installateur (ou le maître d'ouvrage s'il a procédé lui-même à l'installation ou l'a fait exécuter sous sa responsabilité). S'il manque des renseignements, celui-ci sera retourné pour complément, ce qui retardera d'autant le visa par le COTSUEL. Renseignez donc correctement ce formulaire.

A
Cadre réservé pour l'apposition du visa par le COTSUEL

Ne rien inscrire dans ce cadre à défaut, le formulaire est irrecevable

VISA DU COTSUEL
(Comité Territorial pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité)
organisme agréé par l'exécutif de Nouvelle-Calédonie

(obligatoire pour la mise en service de l'installation)

B
Cadre réservé au COTSUEL

Formulaire émis le : _____
À envoyer au COTSUEL avant le : _____

Cadre réservé aux données d'utilisation de votre formulaire.

Ne rien inscrire dans ce cadre, à défaut, le formulaire est irrecevable. Si la date limite d'envoi (date indiquée à « À envoyer au COTSUEL avant le : ») est dépassée, le formulaire est irrecevable et annulé.

C
Cadre « INSTALLATEUR »

Il mentionne le nom et les coordonnées du demandeur.

Ne rien inscrire dans ce cadre.

INSTALLATEUR

D
ADRESSE DES CORRESPONDANCES

Si incomplète ou différente de celle indiquée dans le cadre "INSTALLATEUR" ci-contre

Nom du contact : _____
Adresse : _____
C.P. : _____ Ville : _____
Tél. portable : _____
Mail : _____ @ _____

Cadre « ADRESSE DES CORRESPONDANCES ».

À défaut de précisions portées dans ce cadre, les correspondances établies par le COTSUEL seront adressées au nom et aux coordonnées indiqués dans le cadre C « INSTALLATEUR ».

Vous êtes un installateur professionnel en électricité :

Désignez si nécessaire l'un de vos salariés et/ou l'une de vos agences qui sera destinataire de toutes les correspondances pour ce dossier.

Vous êtes un installateur non professionnel en électricité :

Si l'adresse indiquée dans le cadre « INSTALLATEUR » est erronée, précisez l'adresse de destination de toutes les correspondances pour ce dossier.

Pour vous joindre facilement en cas de besoin, indiquer un n° de téléphone portable et une adresse mail.

E

INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) * : NON OUI **1**

► Si oui : Référence du point de livraison fournie par le G.R.D. : _____

Nom du propriétaire de l'installation * : **2** _____

Nom du site : * **3** _____

Cocher la case s'il s'agit d'un I.G.H. : IGH (im**4**meuble de grande hauteur)

ÉTABLISSEMENT RECEVANT DES TRAVAILLEURS ET/OU DU PUBLIC : ► Activité * (1) : **6** _____

INSTALLATION EXTÉRIEURE : ► **7** Type * : éclairage IRVE (2) mobilier urbain autre : _____

FOYER LOGEMENT (hors unité de vie) éclairage prises de courant IRVE (2)

SERVICE GÉNÉRAUX DE BÂTIMENTS D'HABITATION : ► Type * : **8** autre * (3) : _____

Adresse * N° : _____ Rue : _____

9 Complément : _____

Code postal : _____ Commune : _____

10 Latitude : _____ Longitude : _____

1 • **Cocher « OUI »** si le formulaire est établi pour permettre au Gestionnaire du Réseau public de Distribution d'électricité (G.R.D.) de mettre en service l'installation électrique et dans ce cas, indiquez la référence du point de livraison communiquée par le G.R.D.
• **Cocher « NON »** si le G.R.D. ne réclame pas ce formulaire.

2 **Précisez le nom du maître d'ouvrage** (propriétaire de l'installation).

3 **Nom de l'opération ou du programme** ou enseigne de l'établissement objet de ce formulaire.

4 **Cocher la case si l'installation est située dans un I.G.H.** (immeuble de grande hauteur).

5 **Précisez la nature de l'installation électrique en cochant une seule case parmi :**

- Etablissement recevant des travailleurs et/ou du public *
- Installation extérieure
- Foyer-logement (partie recevant des travailleurs et/ou du public) *
- Parties communes et services généraux de bâtiments d'habitation *

* inclus les installations extérieures aux bâtiments

Si plusieurs cases sont cochées, le formulaire est irrecevable.

6 **Si l'installation concerne des locaux recevant des travailleurs et/ou du public, précisez l'activité :** bureaux, magasin, hôtel, usine, établissement agricole, ...

7 **Pour une installation extérieure, précisez sa nature en cochant une ou plusieurs cases :**

- cochez « éclairage » s'il s'agit d'éclairage public,
- cochez « IRVE » s'il s'agit de bornes de recharge pour véhicules électriques,
- cochez « mobilier urbain » pour les édicules installés sur la voie public (panneau publicitaire, sanisette,...),
- sinon cochez « Autre » en précisant la nature de l'installation (ex. pompe de relevage).

8 **Pour des services généraux de bâtiment d'habitation,** précisez le type en cochant une ou plusieurs cases.
Si la case « autre » est cochée, précisez la nature des circuits (ex. TV, ascenseur, etc.)

9 **Précisez l'adresse du site correspondant au formulaire.**

10 **Il est fortement recommandé de préciser les coordonnées GPS** afin de localiser sans difficulté le site en cas de visite.

F

TRAVAUX

- 11 Travaux* INSTALLATION NEUVE ► remplir la colonne "neufs" du tableau A
 RÉNOVATION TOTALE ► remplir la colonne "neufs" du tableau A
 RÉNOVATION PARTIELLE ► remplir les deux colonnes du tableau A
 MISE EN SÉCURITÉ DES PARTIES COMMUNES
 DE BÂTIMENTS D'HABITATION ► remplir la colonne "existants" du tableau A

Tableau A		neufs	existants
Nb. circuits	1,5 mm ²		
	2,5 mm ²		12
	autres		

Puissance limitée (4) * : OUI NON 13 Si non et en l'absence de rapport d'un organisme d'inspection : fournir le dossier DT-PS (5)
 Autres intervenants en électricité sur installation de consommation (6) * : NON OUI 14 Si oui : indiquer nom et coordonnées :

11 Travaux : ne cochez qu'une seule case. Si plusieurs cases sont cochées, le formulaire est irrecevable.

Installation neuve	► Création d'une nouvelle installation électrique
Rénovation totale	► Dépose complète d'une installation électrique existante et remplacement par une nouvelle installation électrique
Rénovation partielle	► Conservation d'une partie d'installation électrique existante avec création de nouveaux circuits électriques (pose d'un dispositif de protection contre les surintensités ou contre les contacts indirects + pose de canalisations)
Mise en sécurité des parties communes des bâtiments d'habitation	► Conservation de l'installation électrique existante sans création de nouveaux circuits électriques

12 Indiquez le nombre de circuits selon leur section en mm² : circuits neufs ajoutés à mettre dans la colonne « neufs », circuits existants conservés à mettre dans la colonne « existants ».

13 Cochez « OUI » si la puissance au point de livraison est inférieure ou égale à 36 kVA : courant maximal du disjoncteur de branchement limité à 90 A en monophasé (60 A en triphasé).
 Cochez « Non » si la puissance au point de livraison est supérieure à 36 kVA : pour une installation neuve ou totalement rénovée (voir 11) l'installateur ayant posé le tableau principal doit joindre le dossier technique DT/PS concernant les calculs des protections contre les contacts indirects et des protections contre les surintensités (le dossier technique DT/PS est téléchargeable sur www.cotsuel.com ou communiqué sur simple demande).

14 • Cochez « Non » si vous êtes le seul intervenant en électricité sur l'installation électrique de consommation.
 • Cochez « Oui » si un autre intervenant en électricité a procédé à la pose d'au moins un circuit électrique fixe en aval du point de livraison de l'installation de consommation (pose canalisation fixe ou pose d'un dispositif de protection contre les surintensités ou contre les contacts indirects). Dans ce cas, précisez le nom et les coordonnées de cet intervenant en électricité.

A défaut de déclaration d'autre intervenant en électricité, l'apposition de votre signature sur ce formulaire engage votre responsabilité sur la totalité de l'installation de production d'électricité du site objet de ce formulaire lorsqu'elle existe.

G

Date* : ____ / ____ / ____

Signature* :

Indiquez la date à laquelle vous signez le formulaire.

Un formulaire non daté, ou sur lequel la date de signature est antérieure de 2 mois à la date de réception par le COTSUEL, est irrecevable.

Signature obligatoire du formulaire par l'installateur.

Un formulaire non signé est irrecevable.

Éléments complémentaires à joindre à votre formulaire :

- le rapport de contrôle adapté d'un organisme d'inspection accompagné de l'annexe de résumé de conclusion pour une installation soumise à réglementation particulière.
- Le(s) schéma(s) unifilaire(s), le dossier technique DT/PS le cas échéant.
- un plan de situation pour nous permettre de localiser parfaitement le site en cas de visite

Pour vos questions Quand envoyer mon formulaire d'attestation de conformité ? Où adresser mon formulaire d'attestation de conformité ? Quand aurais-je la visite du COTSUEL ? Quand mon formulaire d'attestation de conformité sera-t-il visé ? Comment faire si j'ai perdu mon attestation de conformité visée ? Consultez notre site www.cotsuel.nc, rubrique « Attestations ».